



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE  
-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 25  
Nombre de présents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**M. Philippe KELLNER, Maire**

**Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjointes au Maire**

**Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles**

**QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER,**

**Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers**

**Municipaux**

**Pouvoirs :** Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Pascale CADET (*pouvoir à Mme TELLOTTE*), Alexis CHAMEREAU

(*pouvoir à Mr BIANCHI*), Vanessa MIERMON (*pouvoir à Mr LUZI*),

Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*), Nadine FRANCON

(*pouvoir à Mme DURA*), Jean ALESI (*pouvoir à Mr BENY*), Sophie GAIME

(*pouvoir à Mme DUCROT*), Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme SKORIC*),

Vincent JUREDIEU (*pouvoir à Mr VANNIER*)

**Absente :** Graziella ÉBELY

**Secrétaire de séance :** Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

**URBANISME**

**2025-06 Appel à projet PER « Projets d'Envergure Régionale, 1ère sélection**

Afin de permettre à la CCPOH de déposer leur candidature à l'appel des Projets d'Envergure Régionale, il est demandé à la collectivité ayant la compétence urbanisme accueillant des projets :

- D'autoriser le SCoT à solliciter les projets au titre de l'enveloppe « Pôle enveloppe régionale »
- Engager à maintenir/inscrire les projets dans le document d'urbanisme (PLU)

Etant donné que la commune de Verneuil-en-Halatte accueille le projet ALATA 2 et va accueillir le projet ALATA 3 sur son territoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** le SCoT à solliciter l'inscription des projets ALATA 2 et ALATA 3 au titre de l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale » ;
- **S'ENGAGE** à maintenir le projet ALATA 2 et à inscrire le projet ALATA 3 dans le document d'urbanisme.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

